

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 846 928

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

02 13976

⑤1 Int Cl⁷ : B 60 S 1/38, B 60 S 1/52

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 08.11.02.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.05.04 Bulletin 04/20.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES
SA Société anonyme — FR.

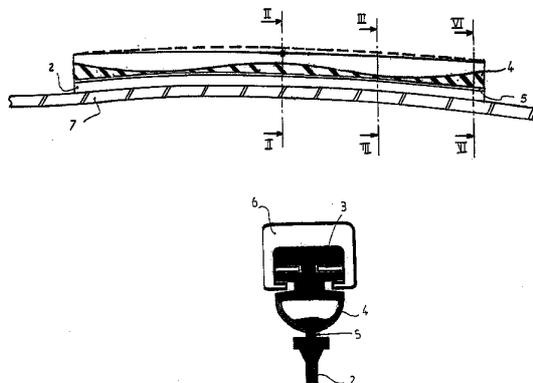
⑦2 Inventeur(s) : JEUFFE GERARD MICHEL.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET POUPON.

⑤4 RACLETTE D'ESSUYAGE POUR BALAI D'ESSUIE-GLACE AUTOMOBILE.

⑤7 La présente invention concerne une raclette d'essuyage pour balai d'essuie-glace de véhicule automobile comportant une lèvre d'essuyage (2) et une vertèbre de rigidification (3) agencées dans un carter (6) ainsi que des moyens de suspension (4) disposés entre la lèvre d'essuyage (2) et la vertèbre de rigidification (3), caractérisée en ce que les moyens de suspension (4) sont constitués d'un matériau résilient creux, fermé dans ses extrémités, rempli d'un gaz sous pression, reliant la vertèbre (3) à la lèvre (2), ledit matériau résilient creux présentant en coupe transversale la forme d'un demi-cercle dont le sommet de l'arc de cercle est prolongé par une partie saillante (5) formant charnière pour l'articulation de la lèvre (2) et en ce que l'épaisseur du matériau résilient au droit du sommet de l'arc de cercle est variable sur toute la longueur de la raclette formant des sections différentes de passage du gaz à l'intérieur du matériau résilient.



FR 2 846 928 - A1



La présente invention concerne une raclette d'essuyage pour balai d'essuie-glace de véhicule automobile.

Elle se rapporte plus particulièrement à une raclette d'essuyage comportant de manière classique une lèvre d'essuyage et une vertèbre de rigidification agencées dans un carter.

Les pare-brises des véhicules automobiles modernes apparaissent de plus en plus complexes dans leur forme de réalisation entraînant par voie de conséquence des défauts de planéité de la surface, c'est-à-dire des sommets et des creux sur la surface.

Les raclettes d'essuyage des balais d'essuie-glace actuels ne permettent pas de nettoyer correctement les pare-brises comportant des défauts de planéité de la surface ; la raclette en caoutchouc souple n'atteignant pas les creux lorsque celle-ci se situe sur une zone d'essuyage constituée de sommets. En effet, en présence de sommets et de creux, les sommets provoquent une compression différente de la lèvre à certains endroits entraînant un retournement brutal et bruyant de la lèvre.

On connaît déjà dans l'état de la technique antérieure, notamment par la demande de brevet GB 2 352 966, un balai d'essuie-glace du type décrit ci-dessus comportant en outre des moyens de suspension disposés entre la lame et le porteur permettant d'augmenter l'efficacité de l'essuyage dans le cas des lames très longues et/ou utilisées sur un grand pare-brise avec des variations extérieures substantielles de surface.

Ces moyens de suspension peuvent être constitués d'un fluide ou d'une mousse logée dans le porteur.

Bien que ce type de conception de balai d'essuie-glace soit connu, il continue de faire l'objet de développements visant à simplifier sa fabrication et à réduire son coût.

Ainsi, l'invention a pour but de proposer une raclette d'essuyage perfectionnée qui soit simple à réaliser et peu coûteuse.

A cet effet, la présente invention a pour objet une raclette d'essuyage pour balai d'essuie-glace de véhicule automobile comportant une lèvre d'essuyage et une vertèbre de rigidification agencées dans un carter ainsi que des moyens de

suspension disposés entre la lèvre d'essuyage et la vertèbre de rigidification, caractérisée en ce que les moyens de suspension sont constitués d'un matériau résilient creux fermé dans ses extrémités, rempli d'un gaz sous pression, reliant la vertèbre à la lèvre, ledit matériau résilient creux présentant en coupe transversale la forme d'un demi-cercle dont le sommet de l'arc de cercle est prolongé par une partie saillant formant charnière pour l'articulation de la lèvre et en ce que l'épaisseur du matériau résilient au droit du sommet de l'arc de cercle est variable sur toute la longueur de la raclette formant des sections différentes de passage du gaz à l'intérieur du matériau résilient.

10 Selon une caractéristique avantageuse de la présente invention, le matériau résilient comporte au moins une canalisation agencée sur la longueur de la raclette destinée à acheminer un liquide de lavage de vitre sur la surface vitrée. Une pluralité d'orifices est avantageusement régulièrement répartie sur la longueur du matériau résilient afin de libérer le liquide de lavage sur la surface vitrée.

Selon une variante de réalisation, chacune des canalisations comporte en outre une résistance pour chauffer ledit liquide.

20 Selon une autre caractéristique avantageuse de la présente invention, la raclette d'essuyage comporte des moyens permettant de faire varier la pression à l'intérieur du matériau résilient en fonction de la vitesse du véhicule.

Selon encore une autre caractéristique avantageuse de la présente invention le matériau résilient est réalisé préférentiellement en caoutchouc.

Un autre objet de la présente invention concerne un balai d'essuie-glace de véhicule automobile pourvu d'une raclette telle qu'elle vient d'être décrite.

25 Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, en se référant aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale d'une raclette selon l'invention en position sur une vitre de pare-brise,

30 - les figures 2 à 4 sont des vues en coupe transversale respectivement selon les lignes II-II, III-III et IV-IV de la figure 1, et

- la figure 5 est une vue en coupe transversale d'une variante de réalisation

d'une raclette selon la présente invention.

On a représenté sur les figures 1 à 4, une raclette d'essuyage 1 pour balai d'essuie-glace de véhicule automobile comportant classiquement une lèvre d'essuyage 2 et une vertèbre de rigidification 3 agencées dans un carter 6 ainsi que des moyens de suspension 4 disposés entre la lèvre d'essuyage 2 et la

5

Selon la présente invention, les moyens de suspension 4 sont constitués d'un matériau résilient creux, rempli d'un gaz sous pression, reliant la vertèbre 3 à la lèvre 2, ledit matériau résilient creux présentant en coupe transversale la

10

forme d'un demi-cercle dont le sommet de l'arc de cercle est prolongé par une partie saillante 5 formant charnière pour l'articulation de la lèvre 2.

On notera que l'épaisseur du matériau résilient au droit du sommet de l'arc de cercle est variable sur toute la longueur de la raclette formant ainsi des sections différentes de passage du gaz à l'intérieur du matériau résilient, comme

15

visible sur les figures 2 à 4, permettant de provoquer une force d'appui de la raclette sur la surface vitrée différente selon la section de passage du gaz.

Ces différentes forces d'appui permettent en outre d'absorber par la déformation élastique de la raclette 1, obtenue par les moyens de suspension 4, les défauts de courbure du pare-brise.

Selon une variante de réalisation, la raclette comporte des moyens, non représentés, permettant de faire varier, en fonction de la vitesse du véhicule la pression à l'intérieur du matériau résilient creux, améliorant ainsi la qualité d'essuyage à haute vitesse.

20

Pour ce faire, on comprend que les moyens sont constitués d'une source d'alimentation en gaz pilotée par un calculateur qui, en fonction des informations reçues d'un capteur de vitesses du véhicule, augmente ou réduit la pression du gaz à l'intérieur du matériau résilient 4.

25

Selon une autre variante de réalisation représentée à la figure 5, le matériau résilient comporte au moins une canalisation 8 agencée sur la longueur de la raclette 1 destinée à acheminer un liquide de lavage de vitre sur la surface vitrée 7. Chacune des canalisations peut comporter en outre au moins une résistance électrique 9 pour chauffer ledit liquide afin d'éviter le gel de ce dernier.

30

Afin d'acheminer le liquide de la canalisation 8 jusque sur la surface vitrée le matériau résilient 4 est pourvu d'une pluralité d'orifices régulièrement répartie sur la longueur de la raclette 1.

5 On comprend à la lecture de la description ci-dessus que la raclette selon la présente invention est relativement simple à réaliser et permet, par la déformation du matériau résilient, de compenser les défauts de planéité de la surface vitrée.

Bien que l'invention ait été décrite en liaison avec un mode de réalisation particulier elle comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits.

10 Par ailleurs, on notera que la raclette selon la présente invention s'applique aussi bien pour les pare-brises que pour les lunettes arrière de véhicule automobile ou pour autres dispositifs comprenant une surface vitrée nécessitant un nettoyage tel par exemple un pare-brise de train.

REVENDEICATIONS

1. Raclette d'essuyage pour balai d'essuie-glace de véhicule automobile comportant une lèvre d'essuyage (2) et une vertèbre de rigidification (3) agencées dans un carter (6) ainsi que des moyens de suspension (4) disposés entre la lèvre d'essuyage (2) et la vertèbre de rigidification (3), caractérisée en ce que les moyens de suspension (4) sont constitués d'un matériau résilient creux, rempli d'un gaz sous pression, reliant la vertèbre (3) à la lèvre (2), ledit matériau résilient creux présentant en coupe transversale la forme d'un demi-cercle dont le sommet de l'arc de cercle est prolongé par une partie saillante (5) formant charnière pour l'articulation de la lèvre (2) et en ce que l'épaisseur du matériau résilient au droit du sommet de l'arc de cercle est variable sur toute la longueur de la raclette formant des sections différentes de passage du gaz à l'intérieur du matériau résilient.

2. Raclette d'essuyage selon la revendication 1, caractérisée en ce que le matériau résilient comporte au moins une canalisation (8) agencée sur la longueur de la raclette (1) destinée à acheminer un liquide de lavage de vitre sur la surface vitrée et en ce qu'une pluralité d'orifices (10) est régulièrement répartie sur la longueur du matériau résilient (4) afin de libérer le liquide de lavage sur la surface vitrée.

3. Raclette d'essuyage selon la revendication 2, caractérisée en ce que chacune des canalisations (8) comporte en outre une résistance (9) pour chauffer ledit liquide.

4. Raclette d'essuyage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens permettant de faire varier la pression à l'intérieur du matériau résilient en fonction de la vitesse du véhicule.

5. Raclette d'essuyage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le matériau résilient (4) est réalisé en caoutchouc.

6. Balai d'essuie-glace de véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il est pourvu d'une raclette (1) conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 5.

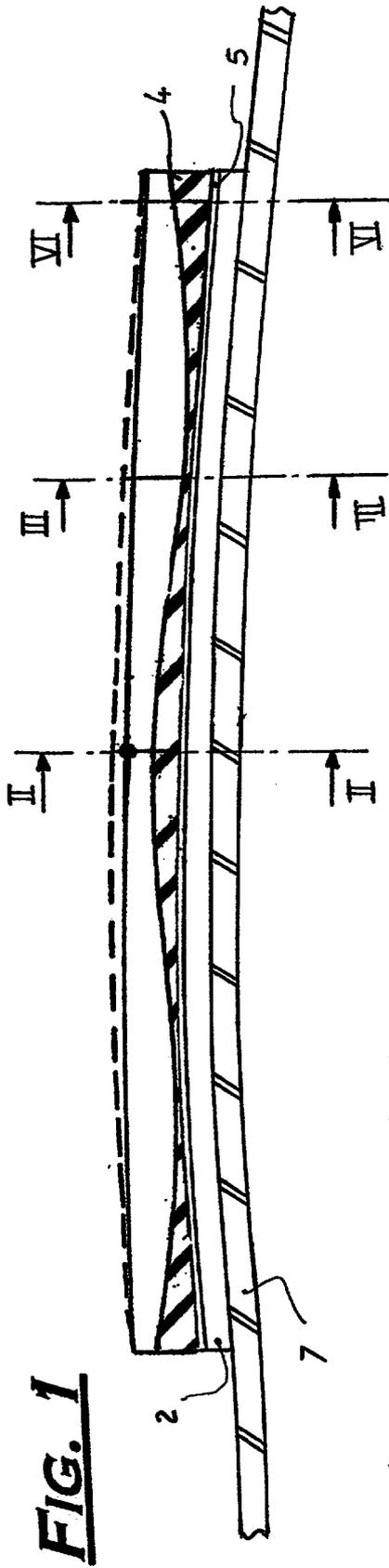


FIG. 2

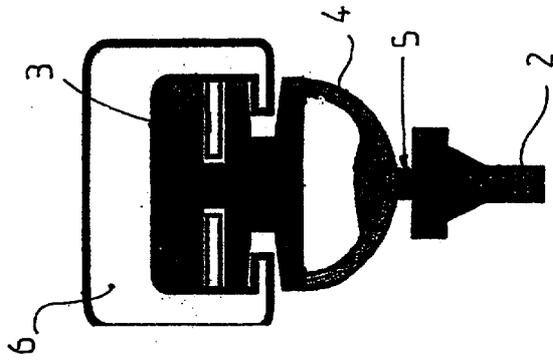


FIG. 3

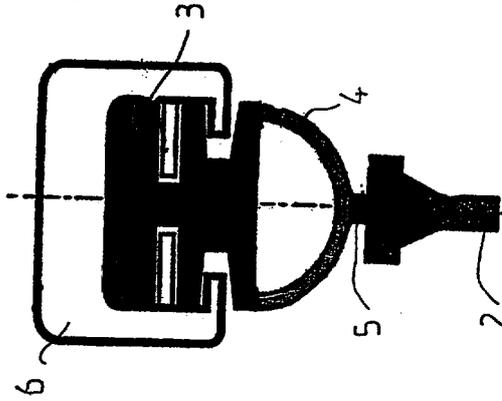


FIG. 4

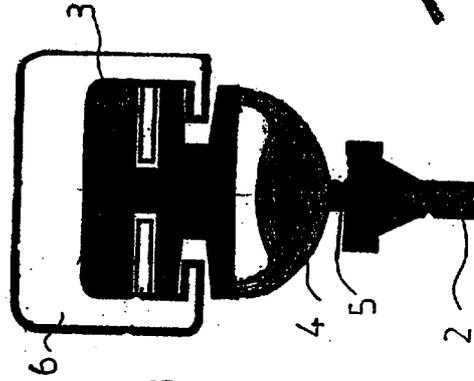
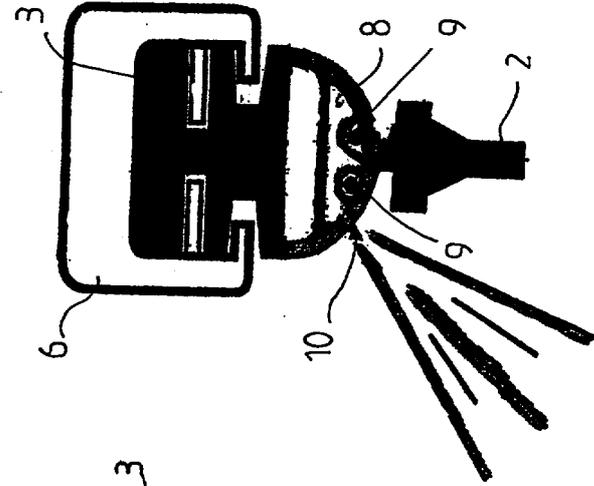


FIG. 5





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 625840
FR 0213976

| DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS | | Revendication(s) concernée(s) | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|--|--|---|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | | |
| A | US 4 123 817 A (HARTERY WILLIAM J) 7 novembre 1978 (1978-11-07) * colonne 1, ligne 11 - ligne 27; figures 2-5 * * colonne 2, ligne 15 - ligne 27 * * colonne 2, ligne 46 - colonne 3, ligne 12 * | 1,2,5,6 | B60S1/38 |
| A | DE 36 14 335 A (SCHMID LEOPOLD F) 25 septembre 1986 (1986-09-25) * page 4, ligne 9 - page 5, ligne 16; figures * | 1,5,6 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.7) |
| A | DE 197 45 686 A (BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG) 22 avril 1999 (1999-04-22) * abrégé; figure 1 * * colonne 1, ligne 48 - colonne 2, ligne 7 * * colonne 2, ligne 66 - colonne 3, ligne 7 * | 1,5,6 | |
| A | US 5 383 247 A (NICKEL KLAUS D) 24 janvier 1995 (1995-01-24) * colonne 2, ligne 33 - ligne 41; figures * * colonne 2, ligne 51 - ligne 61 * * colonne 4, ligne 16 - ligne 53 * | 1,2,6 | B60S |
| A | US 5 572 765 A (GUELL RONALD R) 12 novembre 1996 (1996-11-12) * colonne 2, ligne 56 - colonne 3, ligne 25; figures * * colonne 4, ligne 6 - colonne 5, ligne 21 * | 1-3,6 | |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur | |
| 27 juin 2003 | | Sangiorgi, M | |
| CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS | | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire | | | |

2

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0213976 FA 625840**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 27-06-2003
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| Document brevet cité au rapport de recherche | | Date de publication | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de publication |
|---|---|------------------------|---|------------------------|
| US 4123817 | A | 07-11-1978 | AUCUN | |
| DE 3614335 | A | 25-09-1986 | DE 3614335 A1 | 25-09-1986 |
| DE 19745686 | A | 22-04-1999 | DE 19745686 A1 | 22-04-1999 |
| US 5383247 | A | 24-01-1995 | DE 4111937 A1 | 15-10-1992 |
| | | | WO 9218360 A1 | 29-10-1992 |
| | | | EP 0533879 A1 | 31-03-1993 |
| | | | JP 5507896 T | 11-11-1993 |
| US 5572765 | A | 12-11-1996 | CA 2182933 A1 | 03-08-1997 |